

MAIRIE DE BUJALEUF

Délibération n°2022.73 du Conseil Municipal portant candidature pour la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie des territoires sur la commune de Bujaleuf.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 28 décembre 2022, à 17h30, suivant la convocation en date du 19 décembre 2022, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.

Secrétaire de séance : MME REDON

Présents : M. ANOMAN – M. BIDAUD – M. DUMONT SAINT PRIEST – MME FABRE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU – MME REDON – M. THEYS

Représentés : M. APPIAH – M. BODIN – MME PASQUIER

Excusé : M. FRAYSSE

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	9	3	12	12	9	1	2

Début 2022, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé la création de 200 brigades de gendarmerie afin de rapprocher les forces de l'ordre de la population et a indiqué que ces futures brigades pourraient prendre la forme de nouveaux types d'implantations avec des expérimentations sur plusieurs départements.

Ainsi, le 7 décembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté le projet de Loi d'Orientation et de Programmation du Ministère de l'Intérieur (LOPMI). Ce projet de loi fixe les objectifs et programme les moyens humains, juridiques, budgétaires et matériel du ministère de 2023 à 2027 avec notamment la mise en place de 200 nouvelles brigades de gendarmerie en zone rurale ou périurbaine.

Suite à la dissolution de la brigade territoriale de gendarmerie en 2009, la candidature est pleinement justifiée pour l'implantation d'une brigade de gendarmerie des territoires.

A ce titre, le service des affaires immobilières du groupement de gendarmerie à Limoges a validé le 12 décembre 2022 la proposition de la commune sur la mise à disposition des locaux de l'ancienne gendarmerie, pour une implantation dès l'année 2023.

Au vu de ces éléments et afin de renforcer la présence des services publics sur le territoire, il serait ainsi opportun que la commune de Bujaleuf dépose sa candidature pour la mise en place d'une brigade de gendarmerie des territoires ainsi que la mise à disposition de locaux pour les accueillir dès 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions décide :

- d'autoriser le Maire à déposer la candidature de la commune de Bujaleuf auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne pour la mise en place d'une brigade de gendarmerie des territoires,
- d'autoriser le Maire à signer tout document devant intervenir dans ce cadre,
- de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

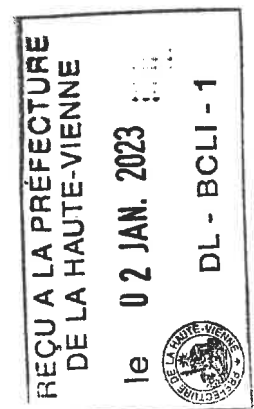
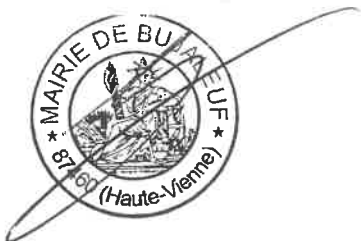
Pour copie conforme. Le 29/12/2022

Le Maire :

Jean-Michel BIDAUD

Le Secrétaire de Séance

Anne-Marie REDON



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04/01/2023
Et publication et notification le 04/01/2023
Mise en ligne le 04/01/2023

MAIRIE DE BUJALEUF

Délibération n°2022.74 du Conseil Municipal portant sur le don de la parcelle cadastrée section A n°1587.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 28 décembre 2022, à 17h30, suivant la convocation en date du 19 décembre 2022, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.

Secrétaire de séance : MME REDON

Présents : M. ANOMAN – M. BIDAUD – M. DUMONT SAINT PRIEST – MME FABRE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU – MME REDON – M. THEYS

Représentés : M. APPIAH – M. BODIN – MME PASQUIER

Excusé : M. FRAYSSE

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	9	3	12	12	12	0	0

Le Maire informe le conseil municipal que l'étude de Me BERTRAND MAPATAUD a envoyé un courrier expliquant que M. Frédéric PORLAN souhaite céder gratuitement à la commune de Bujaleuf la propriété de son terrain sis route de la Croix Maulde et cadastré section A n°1587 d'une superficie de 2 314 m².

Le Maire précise que si cette opération devait aboutir, M. PORLAN adjointrait à la parcelle de terrain susmentionnée une seconde parcelle cadastrée section A n°1395 située en bordure de la voie publique d'une superficie de 20m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'accepter le don des deux parcelles cadastrées section A nos 1587 et 1395,
- de demander au Maire d'aviser l'étude de Me BERTRAND MAPATAUD, notaire à SAINT LEONARD DE NOBLAT, de cette décision,
- de conférer tous pouvoirs au Maire à l'effet de signer tous actes et pièces nécessaires à la bonne fin de cette opération .

Pour copie conforme. Le 29/12/2022

Le Maire :

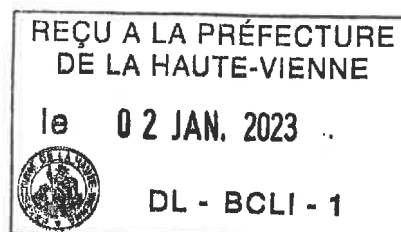
Jean-Michel BIDAUD



Le Secrétaire de Séance

Anne-Marie REDON

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04/01/2023
Et publication et notification le 04/01/2023
Mise en ligne le 04/01/2023



MAIRIE DE BUJALEUF

Délibération n°2022.75 du Conseil Municipal portant Motion d'urgence au désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, le 28 décembre 2022, à 17h30, suivant la convocation en date du 19 décembre 2022, sous la présidence de M. Jean-Michel BIDAUD, Maire.

Secrétaire de séance : MME REDON

Présents : M. ANOMAN – M. BIDAUD – M. DUMONT SAINT PRIEST – MME FABRE – M. GAGNAIRE – M. KONINGS – M. MISSOU – MME REDON – M. THEYS

Représentés : M. APPIAH – M. BODIN – MME PASQUIER

Excusé : M. FRAYSSE

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
13	9	3	12	12	12	0	0

Monsieur la Maire soumet au Conseil municipal la motion adoptée par le Conseil départemental lors de sa séance du 15 décembre 2022 :

Considérant que les récentes annonces du Chef de l'Etat sur les RER métropolitains apparaissent en totale contradiction avec les politiques portées lors de son premier mandat et aujourd'hui encore ;

Soulignant que le contrat de performance de SNCF Réseau ne répond aucunement aux enjeux de régénération comme aux enjeux de modernisation ;

Rappelant que la SNCF vient d'être reconnue coupable par le tribunal d'Evry pour la catastrophe ferroviaire de Brétigny pour avoir failli à sa mission de maintenance, ce qui a causé la mort de 7 personnes et fait de nombreux blessés ;

Rappelant qu'en dépit des propos tenus en 2019 par Madame BORNE, alors ministre des Transports, les lignes ferroviaires de notre département (POLT et TER) sont toujours insatisfaisantes ;

Souligne qu'au contraire la qualité du service se détériore du fait de problèmes récurrents de propreté, de régularité, de ponctualité, ou encore de fiabilité des trains ;

Rappelle les nombreuses démarches entreprises en ce sens auprès de la SNCF et des différents ministres des Transports pour demander l'indispensable amélioration de cette ligne ferroviaire et la réduction du temps de trajet en dessous de 3 h 00 et du matériel roulant performant ;

Partage le constat établi par le Directeur général de Legrand eu égard aux incidences délétères des modifications d'horaires des trains Intercités en partance de Limoges et aux retards ou annulations réguliers sur la ligne ;

Regrette que les projets d'évolution et les autres pistes développées pour gagner en temps et en qualité de voyage n'aient pu aboutir, ce qui aurait contribué à désenclaver notre territoire et à faciliter l'activité des entreprises installées en Haute-Vienne ;

Déplore la durée de fermeture de la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême qui, depuis 2018, est toujours en attente de réouverture mais également certaines dessertes ; fines en danger sur notre territoire ;

Insiste sur le fait que les habitants et les acteurs économiques de ce territoire ont fait preuve de beaucoup de patience et attendent maintenant des avancées concrètes ;

Alerte sur la nécessité de débloquer cette situation qui pénalise tous les efforts d'attractivité déployés sur notre territoire ;

Dénonce l'inertie de la SNCF et de l'Etat qui laissent volontairement sans réponse des dizaines de milliers de voyageurs entre Limoges et Paris après le déraillement d'un train de marchandises puis de gel (phénomène pourtant récurrent) ;

Exige du ministre des Transports d'intervenir auprès du Président de la SNCF afin que les trains scandaleusement et abusivement supprimés, notamment ceux de 6 h 00, soient remis en service avec un temps de parcours compatible avec des rendez-vous et des réunions en matinée ;

Demande, à l'heure où le train constitue le mode de déplacement le plus respectueux de l'environnement, à ce que le gouvernement œuvre pour accélérer la livraison des matériels roulants neufs promis depuis plus de 15 ans et pour améliorer le temps de parcours entre Limoges et Paris en moins de 3 heures et mette ainsi fin au mépris de l'Etat à l'égard de tout le bassin de population compris entre Montauban et Orléans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'adopter également cette motion pour le désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois et le maintien de son attractivité économique.

Pour copie conforme. Le 29/12/2022

Le Maire :

Jean-Michel BIDAUD

Le Secrétaire de Séance

Anne-Marie REDON



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04/01/2023
Et publication et notification le 04/01/2023
Mise en ligne le 04/01/2023*

